

# Semaine de 4j ? FO a déjà signé ! ... deux fois, et la Direction aussi



Communiqué • 15 septembre 2023

17 janvier 2000, au terme de mois de négociations, FO appose sa signature à l'accord 35 heures de France 2 et valide ainsi l'application de la réduction du temps de travail.

Dans les modalités de réduction énumérées à l'Article III applicable à l'ensemble des personnels il est écrit : « **la réduction de la durée du travail peut s'opérer par une organisation de travail sur 4 jours (sauf poste unique)** ».

C'était donc possible, étudié par la Direction et faisable.

13 ans plus tard lors de la négociation de l'accord d'entreprise rebelote et pour l'ensemble des personnels à nouveau.

**Livre 2 articles 2.1.2.8, 2.4.2, 2.5.2, 3.2.1, 4 jours, 4 jours, 4 jours partout !**

Depuis Tempo est passé en force, l'heure des premiers bilans d'activité a déjà sonné et la Direction pourtant prévenue se crispe.

Tout en renvoyant aux dispositions conventionnelles elle refuse un déploiement serein qui passerait par des semaines de quatre jours là où les amplitudes de travail le justifient déjà.

## Appel à la raison

Cessons de tergiverser, il faut immédiatement appliquer les dispositions déjà existantes, basculer les personnels impactés sur un temps de travail adapté tel qu'il a déjà été prévu par les différents accords.

Et il n'y a pas que l'impact des éditions ICI.

Partout dans l'entreprise où les amplitudes dérapent, la semaine de 4 jours doit devenir « un possible ».

Rédactions, Programme, Fabrique, tous les secteurs doivent pouvoir accéder à des aménagements du temps de travail.

**Cette organisation est déjà en place à plusieurs endroits.**

Et pas seulement, elle doit aussi devenir « un possible » pour l'amélioration de la qualité de vie au travail **des personnels qui en expriment le souhait.**

Gestion, RH, l'ensemble des personnels administratifs doit pouvoir en bénéficier. Ils en sont aujourd'hui exclus d'office.

**FO demande à la Direction d'ouvrir rapidement une négociation avec les organisations syndicales.**